



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION

(FUTURE) PLACE DU PROGRES (voie ouverte à la circulation publique)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que le Service des Relations Publiques et Internationales – Direction de la Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine organise d'importantes festivités à l'occasion de la fête du quartier Gagarine Centre-Ville, la future place du Progrès,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en place des dispositions provisoires touchant la circulation afin de garantir la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **place du Progrès** à compter du **7 juin 2024** à **13 heures 30** jusqu'au **10 juin 2024** à **9 heures** :

- **Rue barrée :**
 - **La déviation** se fera par les rues Truillot, Raspail et Saint-Just.
- **Maintien du cheminement piéton** sur trottoir,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la Direction de la Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine – Service Relations Publiques et Internationales.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne de la Ville d'Ivry-sur-Seine,
- Service des Relations Publiques et Internationales – Direction de la Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 05 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 05 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon